******

**Programme des Nations Unies pour le développement**

**AVIS DE RECRUTEMENT DE DEUX CONSULTANTS INTERNATIONAL & NATIONAL POUR L’EVALUATION FINALE DU PROJET D’APPUI A LA LUTTE CONTRE LA RADICALISATION DES POPULATIONS TCHADIENNES**

**18/12/2017**

**Pays :** Tchad

**Titre :** Consultants international & national, spécialistes en évaluation de projets

**Projet :** Appui à la lutte contre la radicalisation des populations tchadiennes

**Durée de la mission :** 45 jours

Les Termes de Références (TDRs) complets sont à télécharger sur le site <http://procurement-notices.undp.org/search.cfm>  (cliquer pour accéder à la fenêtre « *Country Office* » y écrire « *Chad*) puis cliquer sur « *search* » ; sélectionner l’avis sollicité) ou à retirer au bureau du PNUD à N’Djaména/Tchad.

Les consultants intéressés sont invités à soumettre leurs offres (technique & financière) séparément par courriel à l’adresse [procurement.td@undp.org](mailto:procurement.td@undp.org) au plus tard le mardi 02 janvier 2018 à 10 h 00, heure de N’Djaména, en indiquant la référence **N° IC/TCD10/2017/12/47** (si cette référence n’est pas indiquée en objet de votre mail, votre offre ne peut être considérée**).**

Toute demande d’éclaircissements doit être envoyée à l’adresse e-mail [faq.td@undp.org](mailto:faq.td@undp.org). Les réponses seront postées sur le site de publication <http://procurement-notices.undp.org> accessible à tous les candidats/soumissionnaires.

**TERMES DE REFERENCE**

1. **HISTORIQUE ET CONTEXTE**

|  |
| --- |
| Depuis le début de la crise au Nigeria, le Tchad a été confronté à un afflux croissant de réfugiés, rapatriés et personnes déplacées (IDP) à cause de multiples attaques de la secte Boko Haram (BH). Cette situation a impacté l'économie tchadienne qui a déjà été affaibli par la baisse du prix du pétrole et le chaos observé dans les pays voisins, en particulier en République Centrafricaine et en Libye.  En effet, le Gouvernement de la République du Tchad, avec l'accord des autres pays concernés, est engagé dans une intervention coûteuse de son armée dans le nord du Cameroun et du Nigeria, afin de lutter contre la secte Boko Haram ainsi qu’au Mali, ce qui constitue une pression supplémentaire sur les finances publiques. Les autorités tchadiennes sont préoccupées par une éventuelle propagation de l'intégrisme dans le pays en provenance de trois pays voisins la Libye, le Nigeria et le Niger où de petits groupes radicaux influencés par Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et l'État islamique (IS) sont actuellement actifs.  Face à cette menace, un projet d’appui à la lutte contre la radicalisation des populations tchadiennes a été élaboré par le PNUD pour appuyer les efforts des institutions publiques tchadiennes. Il a été rédigé en parfaite cohérence avec les objectifs de la Politique Nationale de Développement, en particulier son axe relatif à la gouvernance. Il est également en droite ligne avec le Plan Stratégique du PNUD et le programme pays (CPD) 2017-2021.  Initialement financé à hauteur de 900.000 USD par le Gouvernement de la République du Japon dans le cadre de la convergence de son mandat avec celle des Nations Unies pour la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde, ce projet visait i) le renforcement du cadre juridique et institutionnel de lutte contre le terrorisme, ii) le renforcement de la résilience communautaire et iii) la réduction de la vulnérabilité socio-économique des populations (jeunes filles et garçons en particulier). Il devrait s’adresser à la fois aux institutions, aux communautés, aux familles et aux individus. La zone d’intervention ciblait la ville de N’Djaména et la région du Lac Tchad.  Cependant, dans le courant de l’année 2017, le Bureau Pays du PNUD a obtenu un financement additionnel de 500.000 USD, dans le cadre de « *la fenêtre de financement* » qui a permis la modification et l’extension du projet sur le plan programmatique et géographique. Ce second financement visait le renforcement de la collaboration société civile-autorités locales pour i) répondre aux défis du développement dans la région du Logone oriental, ii) la prévention et la gestion des conflits communautaires et iii) la réhabilitation des infrastructures de base.  Ainsi, le budget total du projet s’est élevé à 1.400.000 USD, soit 900.000 USD, pour le fonds Japonais et 500.000 USD pour le fonds PNUD. Cette addition de ressources financières et de révision du cadre d’intervention a entraîné des réajustements suivants :   1. La zone géographique d’implémentation du projet, prévue pour la ville de N’Djaména et la région du Lac, s’est étendue au Logone oriental pour prendre en compte les objectifs du fonds UNDP Funding Window ; 2. Les activités, produits et indicateurs de résultats ont été reformulés pour prendre en compte les nouveaux objectifs ; 3. Les personnes retournées et déplacées ont été inclues comme bénéficiaires directs des interventions du projet.   Initialement élaboré pour une durée de à 12 mois, le projet a par ailleurs fait l’objet d’une extension sans coût de 6 mois.  Il est attendu de la mise en œuvre du projet les résultats spécifiques suivants :  **Produit 1 :** *le cadre juridique et institutionnel de lutte contre le terrorisme est efficace et cohérent avec les principes fondamentaux des droits humains.*  **Produit 2 :** *Les institutions religieuses et la société civile participent efficacement à la résilience communautaire face aux conflits, à la radicalisation et à l’extrémisme violent.*  **Produit 3 :** *Les communautés, les jeunes et les femmes en particulier réduisent leur vulnérabilité socio-économique et sont capables de prévenir l’extrémisme violent et la radicalisation.*  Conformément aux procédures de gestion des projets du PNUD, il est prévu une évaluation finale du projet afin de rendre compte de la pertinence des différentes interventions, de mesurer les résultats et d’en tirer des leçons pour le nouveau programme multi-annuel à venir. A cet effet, le PNUD entend recruter deux consultants pour réaliser une évaluation finale du projet d’appui à la lutte contre la radicalisation des populations tchadiennes. |

|  |
| --- |
| 1. **OBJET DE L’EVALUATION**   La présente évaluation vise à examiner le niveau d’atteinte des résultats du projet. Elle devra relever et apprécier le niveau de progrès dans la prévention de la radicalisation et de l’extrémisme violent au Tchad, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future. Elle devra contribuer à améliorer les programmations futures du PNUD dans le domaine de la radicalisation et de l’extrémisme violent. Cette évaluation permettra ainsi de tirer des leçons pour accompagner au mieux les partenaires de mise en œuvre et d’assurer la pérennisation des acquis du projet.   1. **PORTEE DE L’EVALUATION ET OBJECTIFS**   La présente évaluation finale couvre l’ensemble du projet, sur la période de mise en œuvre 2016-2017, dont les composantes ont été mises en œuvre par le PNUD et ses partenaires de mise en œuvre (CELIAF, LTDH, ATPIR, CSAI). L’évaluation finale a pour objectif d’apprécier le niveau de réponse à la radicalisation dans les zones ciblées par le projet. L’évaluation tiendra compte des activités en cours de réalisation et déjà réalisées par le PNUD et ses différents partenaires.  L’évaluation doit avoir une portée large, c’est-à-dire au-delà des résultats atteints, et analyser le partenariat mis en place avec les ONG dans l’exécution des activités et les effets de ce partenariat dans l’atteinte des résultats. L’évaluation des résultats devra prendre en compte une analyse de la pertinence, de l’efficience, et de l’efficacité du projet ainsi que de la durabilité, de l’impact de ses résultats et de la prise en compte du genre.  **3.1 Questions de l’évaluation**  L'évaluation devra répondre aux différentes questions ci-dessous. L’évaluation devra aussi s’appesantir sur les thèmes transversaux (genre, droits de l’homme), et identifier de bonnes pratiques et leçons apprises tout en débouchant sur des recommandations opérationnelles.   1. Dans quelle mesure les activités du projet correspondent aux priorités nationales, aux besoins et priorités des bénéficiaires ? 2. Quel est le degré de réalisation des objectifs du projet ? 3. Quels facteurs ont contribué à atteindre ou ne pas atteindre les résultats escomptés ? 4. Les résultats obtenus par le projet au niveau produit ont-ils permis d’atteindre les effets du programme ? 5. Quels sont les effets directs ou indirects, positifs et négatifs induits par les activités du projet ? 6. Jusqu’à quel point les partenaires et les bénéficiaires sont-ils engagés à poursuivre assurer la durabilité des activités réalisées dans le cadre du projet ?   Ainsi, la mission d’évaluation s’attachera à analyser les activités et les résultats à la lumière des critères suivants :  **3.2 Analyse de la pertinence du projet**   * Examiner la cohérence et la pertinence de la conception du projet ainsi que l’approche utilisée par rapport aux divers problèmes identifiés, aux besoins exprimés et établis comme priorités locales ; * Examiner alignement des objectifs du projet aux effets du programme Pays et aux priorités nationales en matière de développement ; * Examiner la pertinence des partenariats établis pour la mise en œuvre des activités.     **3.3 Analyse de l’efficacité du projet**   * Mettre en évidence les actions entreprises dans le cadre du projet pour atteindre les résultats escomptés ; * Analyser les résultats obtenus pour la résilience des institutions et des communautés à la radicalisation en faisant ressortir les forces et les faiblesses des réalisations ; * Passer en revue l’évolution du contexte de la radicalisation dans les localités de mise en œuvre du projet, identifier les principaux facteurs, positifs ou négatifs, internes ou externes et évaluer leurs conséquences sur la mise en œuvre du projet ; * Etablir si les risques ont été bien évalués et examiner les mesures de mitigation mises en place ; * Analyser les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par le PNUD que par ses partenaires et évaluer si elles ont été appropriées et efficaces ; * Passer en revue les mécanismes de suivi mis en place pour s’assurer de l’atteinte des résultats.   **3.4 Analyse de l’efficience du projet**   * Faire une analyse coût-efficacité en évaluant la relation entre les différentes activités menées, les ressources mises à contribution et les résultats atteints, ainsi que l’équilibre entre les résultats et les ressources humaines et financières mobilisées/utilisées ; * Evaluer les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d’adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints, ainsi qu’à l'environnement général de mise en œuvre du projet ; * Apprécier la qualité du partenariat établi entre le PNUD et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre à N’Djaména, Région du Lac et la Région du Logone Oriental.   **3.5 Analyse de la durabilité, de l’appropriation nationale et de la pérennisation des acquis**   * Examiner les outils mis en place par le projet pour le suivi des actions devant assurer la durabilité, l’appropriation et la pérennisation des acquis ; * Examiner les actions entreprises pour la pérennisation des interventions : les résultats obtenus seront-ils durables après la fin du projet ? Dans quelle mesure les bénéficiaires ont été impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités dans l’optique d’assurer la continuité, la réplication ou l’extension des résultats atteints ? * Déterminer les effets positifs qui seront induits à long terme et évaluer l’apport du projet à la production de ces effets.   **3.6 Analyse des effets du projet**  L’évaluation devra aussi répondre aux préoccupations suivantes :   * En quoi les résultats du projet ont-ils contribué aux effets du programme pays ? * En quoi la contribution du projet a-t-elle amélioré le niveau de vie des personnes déplacées, retournées, ex-associés à Boko Haram et les populations hôtes ? Le projet a-t-il contribué à préserver la dignité de ces personnes dans ses domaines d’intervention ? * Le projet a-t-il contribué à réduire la vulnérabilité des populations cibles et à renforcer leurs capacités de réponses à la radicalisation ? * Quels sont les autres effets engendrés par l’appui du projet ? * Quels ont été les résultats et effets spécifiques atteints pour les femmes, les hommes, les jeunes filles et garçons ?   **3.7 Analyse des thèmes transversaux**  Outre l’appropriation nationale et le renforcement des capacités, l’évaluation prendra en compte la question transversale de l’équilibre de genre dans l’analyse des résultats obtenus. L’évaluation s’intéressera notamment au ratio hommes/femmes/jeunes ayant bénéficié des actions phares et des résultats du projet ou pouvant en bénéficier à l’avenir. Mais également de montrer la contribution du projet à la réduction des inégalités du genre. Les contributions du projet à la connaissance des droits fondamentaux.  **3.8 Formulation des leçons apprises et des recommandations**  Au terme de l’évaluation, des leçons apprises de la mise en œuvre du projet devront être documentées. La consultation devra également formuler des recommandations sur la conception, la gestion et la pérennisation des résultats du projet, en mettant en évidence les bonnes pratiques, pour informer d’une part des acquis du projet et d’autre part de l’état des besoins existants et des priorités complémentaires en matière de planification, de préparation et de gestion des programmes de lutte contre l’extrémisme violent dans le futur.   1. **Méthodologie**   L’évaluation sera participative et devra impliquer toutes les parties prenantes. Les informations pourront être recueillies sur la base des méthodes suivantes de collecte de données :     * Analyse documentaire : consultation de documents du projet (Prodoc, PTA, budgets, compte-rendu de réunions, décisions et instructions écrites, rapports d’activités, rapports des OSC de mise en œuvre, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques, plan de suivi-évaluation et de communication, newsletters, etc.) ; * Rencontres et entretiens avec les parties prenantes (PNUD, Ministères impliqués dans la mise en œuvre, société civile, partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires, etc.) ; * Questionnaires individuels ou de groupe (techniques participatives ou toute autre méthode de collecte de l’information jugée pertinente) ; * Visite de terrain ; * Exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport. |
|  |

1. **PRINCIPAUX PRODUITS D’EVALUATION**

L’équipe d’évaluation produira les rapports suivants en Français[[1]](#footnote-1) :

1. **Rapport de démarrage/rapport initial :** il est attendu cinq (05) jours après le début de la mission un rapport de démarrage/rapport initial détaillant la compréhension des évaluateurs par rapport aux éléments qui à évaluer et pour quelle raison ils sont évalué, en indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de : méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données avec un plan détaillé du déroulement de la mission, y compris les outils de collectes et la méthode d’analyse des données et un calendrier pour délivrer les résultats de la mission.
2. **Une Présentation PowerPoint en français** : résumant les principaux constats et recommandations basés sur le rapport pour la réunion avec le PNUD et les partenaires de mise en œuvre du projet.
3. **Version provisoire du rapport :** une version préliminaire du rapport sera transmise aux responsables du projet et à l’unité PMSU pour observations et commentaires.
4. **Rapport final d’évaluation :** une version finale du rapport intégrant les observations et les commentaires sera transmise avec notamment un résumé succinct en Français et en anglais.
5. **Format du rapport final** : Le rapport de mission abordera les points énumérés dans les termes de référence et présentés selon une structure qui met en exergue, sans être limité, les éléments indiqués pour la rédaction du rapport final *(voir Annexe 5).*
6. **COMPOSITION DE L’EQUIPE D’EVALUATION ET COMPETENCES REQUISES**

**6.1 Composition de l’équipe d’évaluation**

L’équipe d'évaluation sera composée de deux consultants, dont (01) international et un (01) national. Le consultant international jouera le rôle de chef de mission. Il assurera la qualité de l’évaluation pour livrer dans le temps imparti tous les produits attendus. Le Consultant National apportera un appui pour la collecte des données, la facilitation des activités avec les acteurs nationaux (institutions publiques, bénéficiaires, etc.) ; il contribuera à la préparation, à la collecte, à l’analyse de données et à la rédaction du rapport final.

* 1. **Compétences requises**

**6.2.1 Consultant international, Chef d’équipe**

**Formation:**

* Être titulaire, au minimum, d’un diplôme d’études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, planification du développement, gestion des conflits, paix et sécurité, Développement rural/local, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales.

**Experience:**

* (05) ans d’expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et/ou l’évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement sur la radicalisation et l’extrémisme violent serait un atout ;
* Une connaissance technique et expérience dans les domaines de la gestion des conflits et la sécurité humaine, le genre, l’approche basée sur les droits de l’homme et le développement de capacités ;
* Une expérience comme Chef d’équipe ou Chef de mission ;
* Expérience de travail dans les pays d’Afrique subsaharienne ;
* Une bonne connaissance du Tchad serait un atout ;
* Familiarité avec le Système des Nations Unies.

**Langues :**

* Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l’écrit qu’à l’orale, est indispensable.
* La connaissance de l’Anglais serait un atout.

**Tâches spécifiques du chef de mission**

En plus des tâches générales dévolues à l’équipe, le chef de mission aura la responsabilité de :

* Assurer la gestion et la coordination des travaux de l’équipe d’évaluation ;
* Faciliter et animer les consultations avec les parties prenantes ;
* Assurer le lead pour la rédaction des rapports de l’évaluation ;
* Animer les sessions de restitution et s’assurer que les produits attendus (rapport initial, rapport provisoire et présentation PowerPoint, rapport final) soient finalisés et soumis dans les délais exigés.
  + 1. **Consultant National**

**Formation:**

* Être titulaire, au minimum, d’un diplôme de maitrise (Bac+4) en économie, planification du développement, l’économie du développement, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales.

**Expérience:**

* Quatre (04) ans d’expérience professionnelle dont au moins deux (02) dans la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement, dans les domaines de lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent ;
* Avoir réalisé au moins deux (02) évaluation de projet/programmes ;
* Avoir une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad ;
* Une connaissance démontrée dans la connaissance de la dynamique de la radicalisation au Tchad.

**Langues :**

* Une maîtrise parfaite de la langue française, aussi bien à l’écrit qu’à l’oral, est indispensable.
* La connaissance de l’Arabe tchadien est utile pour une interaction aisée avec les interlocuteurs de la mission.

1. **ETHIQUE D’EVALUATION**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[2]](#footnote-2) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[3]](#footnote-3).

1. **MODALITES D’EXECUTION**

Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le processus d’évaluation sont répartis comme suit :

a) **Commanditaires de l’évaluation :**

Le bureau pays du PNUD est le commanditaire de l’évaluation. Il sera chargé de : 1) apporter un appui technique aux Evaluateurs ; 2) Assurer la qualité et le respect des procédures ; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires ; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation ; 5) recommander l'acceptation du rapport final.

b) **Équipe d’évaluation :**

L’équipe des consultants aura la mission d’assurer les activités suivantes :

1. effectuer l'évaluation ;
2. soumettre l’approche méthodologique ;
3. collecter et analyser les données ;
4. développer le projet de rapport ;
5. faire la présentation Power Point ;
6. élaborer et amender, le cas échéant suivant les observations faites par le PNUD, le rapport final conformément aux termes de référence.

c) **Co-gestionnaires de l’évaluation :**

* **L’unité Gouvernance**

L’Unité Gouvernance du bureau Pays PNUD Tchad aura la charge de :

1. superviser tout le processus de réalisation de l’évaluation ;
2. gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;
3. fournir un appui technique à l'équipe d’évaluation lors de la collecte des données primaires ;
4. fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative, les informations et données requises.

* **L’unité d’assurance qualité**

L’Unité Assurance Qualité du bureau Pays PNUD Tchad aura la charge de

1. superviser tout le processus de réalisation de l’évaluation ;
2. analyser et valider les rapports produits par les évaluateurs ;
3. analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

* **Les gestionnaires du projet**

Les gestionnaires des projets assureront les activités de :

1. Gestion dess arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ;
2. Fourniture d’un un appui technique à l'équipe d’évaluation lors de la collecte des données primaires
3. Fourniture à l'équipe d'évaluation de l'assistance administrative, de mise à disposition des informations et données requises.
4. **Documents constitutifs de l’offre :**
5. Une proposition technique justifiant leur qualification à délivrer, de façon satisfaisante et dans les délais, les services de haute qualité au terme de la consultance demandée, la proposition d’une méthodologie succincte expliquant l’approche ainsi que la façon dont la consultance sera réalisée.
6. Curriculum Vitae et copies des diplômes, établissant le niveau de formation exigé ainsi qu’une expérience dans des domaines de l’étude ou ceux similaires ainsi qu’un minimum de trois (3) références (adresse mail, téléphone, fonction, Ville/Pays et organisation)
7. Une proposition financière.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l’offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

3.1 Exemple de presentation de la proposition financière

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Désignations** | **Taux** | **Nombre/qté** | **Montant** |
| Honoraires |  |  |  |
| Perdiem s’il y a (suivant le chronogramme) |  |  |  |
| Frais de déplacement en ville et s’il y a les frais de transport sur les sites (les consultants ne sont pas autorisés à bord des véhicules du PNUD) |  |  |  |
| Frais de communication |  |  |  |
| Autre frais s’il y a (à préciser) |  |  |  |

Les offres incomplètes seront rejetées.

1. **Evaluation**

L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques sera faite avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières des candidats qualifiés.

1. Méthode d’évaluation

Les consultants seront évalués ainsi qu’il suit :

Le contrat sera attribué au consultant :

1. dont l’offre est jugée valable (répond aux TDRs) et
2. ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière):

* Note technique : 70%
* Note financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70% des points à l’issue de l’évaluation technique seront pris en compte pour l’évaluation financière

**ANNEXES DES TDRs.**

**Annexe 1 : Grille d’évaluation des offres**

L’évaluation des offres se fera sur la base de la grille d’évaluation technique suivante :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Critères** | **Note maximum** | **Consultants** | | | | |
| **1 2 3 4 5** | | | | |
| **Consultant international, Chef d’équipe** | | | | | | |
| **Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)** | | | | | | |
| La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations définies dans les TDR | 20 |  |  |  |  |  |
| Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission | 10 |  |  |  |  |  |
| Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont compris et spécifiés | 10 |  |  |  |  |  |
| L’échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste | 10 |  |  |  |  |  |
| **Qualifications et expérience du Consultant (50 points)** | | | | | | |
| Diplôme d’études supérieures (Bac+5) ou équivalent en économie, Planification du développement, paix et sécurité, gestion des conflits, Développement rural/local, agronomie, l’adaptation et résilience, sociologie ou dans une discipline connexe des sciences sociales | 10 |  |  |  |  |  |
| Cinq (05) ans d’expérience dans l’élaboration, la mise en œuvre et/ou l’évaluation de projets/programmes de développement et plus spécifiquement sur la radicalisation et l’extrémisme violent serait un atout | 20 |  |  |  |  |  |
| Une expérience comme Chef d’équipe ou Chef de mission | 5 |  |  |  |  |  |
| Expérience de travail dans les pays d’Afrique subsaharienne | 10 |  |  |  |  |  |
| Familiarité avec le Système des Nations Unies | 05 |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **100** |  |  |  |  |  |
| **Critères** |  | **Consultants** | | | | |
| **1** | **2** | **3** | **4** | **5** |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Consultant national** | | | | | |  |
| **Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)** | | | | | | |
| La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR. | 20 |  |  |  |  |  |
| Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission. | 10 |  |  |  |  |  |
| Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont correctement décrits compris et spécifiés. | 10 |  |  |  |  |  |
| L’échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste et réalisable. | 10 |  |  |  |  |  |
| **Qualifications et expérience du Consultant (50 points)** | | | | | | |
| Diplôme de maitrise (Bac+4) en économie, Planification du développement, l’économie du développement, paix et sécurité, gestion des conflits, administration ou dans une discipline connexe des sciences sociales. | 10 |  |  |  |  |  |
| Quatre (04) ans d’expérience professionnelle dont au moins deux (02) dans la consolidation de la paix, la cohabitation pacifique, le développement, dans les domaines de lutte contre la radicalisation et l’extrémisme violent. | 10 |  |  |  |  |  |
| Une connaissance avérée des politiques de développement au Tchad | 10 |  |  |  |  |  |
| Au moins 02 ans d’expérience dans l’évaluation de projet. | 20 |  |  |  |  |  |
| **TOTAL** | **100** |  |  |  |  |  |

**Annexe 2 : Cadre des Résultats de l’intervention[[4]](#footnote-4) et théorie du changement**

**Théorie du changement du projet**

Ce projet est sous-tendu par la théorie du changement qui soutient que les causes profondes de la radicalisation/extrémisme violent se trouvent dans : i) l’absence de l’état et le manque de services publics et de gouvernance ; ii) les inégalités sociales accentuées par une forte désagrégation de la société au niveau régional, ethnique et religieux ; iii) le faible niveau de développement caractérisé par une extrême pauvreté et la perception d’une marginalisation/exclusion politique et économique ainsi que, iv) les forces géopolitiques et le sentiment d'injustice à l'échelle mondiale ainsi que la perception de luttes que mènent les forces occidentales sur l'islam.

Parmi les causes sous-jacentes figurent les approches dominantes de sécurité, l'accent mis sur la loi, la justice, la faiblesse des relations entre le gouvernement et la société, la perte de légitimité des structures traditionnelles, la croissance des institutions religieuses non règlementées (les madrasas), l’absence de curricula adaptés et harmonisés pour les enseignements religieux, la faible formation des enseignants religieux (imams, pasteurs), le niveau de corruption, les difficultés d’accès aux opportunités économiques et la fragilité des moyens de subsistance, en particulier pour les jeunes, les mécanismes de financement illicites, la faiblesse de la gestion des frontières, les accointances et interrelations avec les organisations criminelles transnationales, le faible niveau d’éducation, l'aliénation et la propagande des réseaux, la discrimination et la violence envers les femmes, ainsi que l’affaiblissement des structures familiales.

Les causes immédiates se caractérisent par la perception des discriminations, l'augmentation de la propagande extrémiste à travers la diffusion des messages et discours lors des prêches orales, dans les médias religieux et par l’internet, l'accès facile aux armes, la diversification des sources de financement illicites de l’extrémisme, la faible gouvernance des institutions religieuses, un système judiciaire qui, par la répression, exacerbe davantage la radicalisation, la persistance d’un sentiment de désespoir et de vulnérabilité chez les jeunes.

L’analyse de ces dynamiques/causes met en évidence, la nécessité d’adresser des réponses qui tiennent compte de la primauté du Droit, la sécurité, les conditions socio-économiques et la résilience des communautés, des médias et des technologies ainsi qu’un engagement spécifique au genre avec la recherche d’impacts différentiels sur les hommes, les femmes, les garçons et les filles. Cette réponse implique des combinaisons qui s’adressent à divers degrés à la fois aux individus, aux institutions et à l’idéologie.

**Annexe 3 : Les principales parties prenantes et principaux partenaires[[5]](#footnote-5)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Partenaires d’exécution (OSC)** | |
| LTDH (ligue Tchadienne des Droits de l’homme) | Subventions pour la mise en œuvre |
| CELIAF (Cellule de liaison et d’information des associations féminines) |
| ATPIR (Action Tchadienne pour |
| CSAI (conseil supérieur des affaires islamiques) |
| **Partenaires institutionnels** | |
| Ministère de la sécurité publique et de l’immigration | Planification des interventions, comité technique opérationnel |
| Ministère de l’économie et de la planification du développement |
| Ministère de la jeunesse |
| Ministère |
| G5 Sahel et sa cellule nationale de coordination |
| Direction de la lutte contre la radicalisation |
| **Les principales parties prenantes** | |
| Gouvernorat de la région du Lac | Partenaires stratégiques pour la mise e œuvre |
| Gouvernorat de N’Djaména |
| Mairie de Bol |
| Chef de canton |
| Radio communautaire Kadaye FM |
| Radio liberté |
| Radio Mandela |
| Coordination des associations de jeunesse du Lac |
| Associations des repenties de Boko Haram |
| Associations des chefs de carrés des 10 districts de N’Djaména |
| Direction régionale de l’action sociale du Lac |
| Groupements et plateformes des femmes de la région du Lac |
| Comités de prévention de la radicalisation |
| Association des personnes retournées et déplacées |
| Union des femmes de Goré |

**Annexe 4 : Document à consulter**

* PRODOC (avec RRF)
* Plan de travail annuel
* Plan de travail des partenaires d’exécution
* Documents de planification du Staff projet
* Documents support pour la mise en œuvre
* Rapports de tenue du comité technique opérationnel
* Rapports de mission de suivi du projet
* Rapports des partenaires de mise en œuvre
* Articles et publications du projet

**Annexe 5 : Modèle de rapport d’évaluation**

**Titre et pages de démarrage**

Titre du projet ;

N° d’identification du projet

Nom de l’évaluation ;

Calendrier de l’évaluation et date du rapport ;

Pays de l’intervention d’évaluation ;

Nom des consultants ;

Nom de l’organisation initiant l’évaluation ;

Remerciements.

**Table des matières**

Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.

**Liste des acronymes et abréviations** (voir Manuel de rédaction du PNUD[[6]](#footnote-6))

**Résumé analytique** une section indépendante de 3 pages y compris les principales conclusions et recommandations).

**Introduction**

**Description de l’intervention**

**Etendue de d’évaluation et objectifs**

**Approche et méthodes d’évaluation**

**Analyse des données**

**Leçons apprises et bonnes pratiques**

**Déductions et conclusions**

Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation) ;

**Recommandations**

Recommandations globales (y compris les recommandations produites pour répondre aux questions principales d’évaluation) ;

**Annexe 6 : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant[[7]](#footnote-7)**

**Les évaluateurs :**

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée.
4. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source.
5. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
6. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
7. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes.
8. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation.
9. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
10. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
11. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

**FORMULAIRE D’ACCEPTATION DU CONSULTANT EN EVALUATION**

**Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies.**

**Nom du consultant :** \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Nom de l’organisation de consultation** (le cas échéant) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m’engage à le respecter.**

Signé à *(lieu)* le *date*

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le résumé du rapport final sera traduit et présenté dans le rapport en Anglais par les consultants. [↑](#footnote-ref-1)
2. <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>. [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct> [↑](#footnote-ref-3)
4. Le cadre des résultats et d’autres documents complémentaires seront transmis aux consultants dès leur recrutement. [↑](#footnote-ref-4)
5. La liste n’est pas exhaustive. La liste de tous les autres partenaires pertinents sera transmise aux consultants dès leur recrutement [↑](#footnote-ref-5)
6. Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008 [↑](#footnote-ref-6)
7. [www.undp.org/unegcodeofconduct](http://www.undp.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-7)